

## Annexe à la Note Commune N°6/2015

Nature des textes	Numéros	Objet
<b>I- Lois</b>	<b>3-4</b>	<p>- Loi n° 2014-1 du 9 janvier 2014, portant ratification de l'accord de prêt conclu le 6 mai 2013 entre le gouvernement de la République Tunisienne et la banque africaine de développement relatif au financement du projet de développement agricole intégré au Nord de Gafsa,</p> <p>- Loi n° 2014-2 du 9 janvier 2014, portant ratification de la convention de garantie conclue le 19 juin 2013 entre le gouvernement de la République Tunisienne et le fonds arabe pour le développement économique et social (FADES) et relatif au prêt accordé au groupe chimique tunisien pour la contribution au financement du projet Mdhilla (2) pour la production d'engrais triple superphosphate.</p>
	<b>11</b>	<p>-Loi organique n° 2014-3 du 3 février 2014, modifiant et complétant les dispositions de l'article 19 de la loi constitutive n° 2011-6 du 16 décembre 2011 portant organisation provisoire des pouvoirs publics.</p> <p>-Loi organique n° 2014-4 du 5 février 2014, modifiant et complétant certaines dispositions de la loi constitutive n° 2011-6 du 16 décembre 2011 portant organisation provisoire des pouvoirs publics, telle que modifiée et complétée par la loi organique n° 2014-3 du 3 février 2014.</p>
	<b>21</b>	<p>-Loi n° 2014-5 du 13 mars 2014, portant ratification du contrat de garantie à première demande conclu à Tunis le 17 octobre 2013 entre le gouvernement Tunisien et la banque européenne d'investissement et relatif à la première tranche du sixième prêt accordé aux établissements de crédit et</p>

Nature des textes	Numéros	Objet
		<p>établissements de leasing .</p> <p>-Loi n° 2014-6 du 13 mars 2014, portant ratification de la convention de prêt conclue le 4 juillet 2013 entre le gouvernement de la République Tunisienne et l'agence française de développement pour la contribution au financement du programme de réhabilitation et d'intégration des quartiers d'habitation,</p> <p>- Loi n° 2014-7 du 13 mars 2014, portant ratification de l'accord de financement conclu le 12 février 2013 entre le gouvernement de la République Tunisienne et le fonds international de développement agricole d'une part, et ledit fonds en sa qualité de gestionnaire du fonds espagnol de cofinancement d'autre part, pour la contribution au financement de la deuxième phase du programme de développement agropastoral et de promotion des initiatives locales du Sud-Est .</p>
	<p><b>29</b></p>	<p>-Loi organique n° 2014-9 du 8 avril 2014, portant ratification d'un accord conclu le 16 octobre 2012 entre le gouvernement de la République Tunisienne et le conseil fédéral Suisse concernant la promotion et la protection réciproque des investissements,</p> <p>-Loi n° 2014-10 du 8 avril 2014, portant ratification de la lettre de garantie de l'Etat signée le 12 août 2013 au profit de « The Export-Import Bank of Korea (K.EXIM) » relative au prêt octroyé au profit de la société nationale des chemins de fer tunisiens pour la contribution au financement du projet d'acquisition de 8 locomotives électriques pour le transport de voyageurs dans les banlieues de Tunis,</p> <p>-Loi n° 2014-11 du 8 avril 2014, portant ratification de la convention de garantie de prêt</p>

Nature des textes	Numéros	Objet
		<p>conclue le 22 août 2013 entre le gouvernement de la République Tunisienne et la banque Allemande pour la reconstruction (KfW) relative au prêt accordé au profit de la société nationale d'exploitation et de distribution des eaux pour la contribution au financement de la réalisation d'une station de dessalement de l'eau de mer à l'île de Djerba ,</p> <p>-Loi n° 2014-12 du 8 avril 2014, portant ratification de la convention de prêt conclue le 4 juillet 2013 entre le gouvernement de la République Tunisienne et l'agence française de développement pour la contribution au financement du programme d'adduction d'eau potable dans les zones rurales</p>
	<b>32</b>	<p>-Loi organique n° 2014-14 du 18 avril 2014, relative à l'instance provisoire de contrôle de constitutionnalité des projets de loi.</p>
	<b>37</b>	<p>-Loi n° 2014-15 du 7 mai 2014, portant ratification d'un échange de notes signé le 12 juin 2013 entre le gouvernement de la République Tunisienne et le gouvernement du Japon et la lettre de garantie de l'Etat signée le 14 août 2013 relatifs à la convention de prêt conclue le 21 juin 2013 entre l'office national de l'assainissement et l'agence japonaise de coopération internationale pour la contribution au financement du projet de «l'amélioration de l'environnement aquatique dans les régions intérieures »</p>

Nature des textes	Numéros	Objet
	<b>48</b>	<p>-Loi n° 2014-18 du 12 juin 2014, portant ratification d'un protocole financier entre le gouvernement de la République Tunisienne et le gouvernement de la République Algérienne Démocratique et Populaire relatif à l'octroi d'un prêt au profit de la République Tunisienne ,</p> <p>-Loi n° 2014-19 du 12 juin 2014, portant ratification d'un protocole financier entre le gouvernement de la République Tunisienne et le gouvernement de la République française destiné à la réalisation d'une étude d'assistance relative au projet de rénovation de la voie ferrée entre Sfax, Gafsa et Gabès ,</p> <p>- Loi n° 2014-20 du 12 juin 2014, portant ratification d'un protocole financier entre le gouvernement de la République Tunisienne et le gouvernement de la République Française relatif à l'octroi de concours financiers destinés au projet de rénovation de la voie ferrée entre Sfax, Gafsa et Gabès,</p> <p>- Loi n° 2014-21 du 12 juin 2014, portant ratification d'un protocole financier entre le gouvernement de la République Tunisienne et le gouvernement de la République française relatif à l'octroi de concours financiers destinés au projet de fourniture du matériel roulant du réseau ferré rapide de Tunis,</p>
	<b>50</b>	<p>- Loi n° 2014-24 du 19 juin 2014, portant ratification d'un protocole financier entre le gouvernement de la République Tunisienne et le gouvernement de la République Française relatif à la réalisation de l'étude d'identification des besoins relative au projet de fourniture et d'installation des équipements de sécurisation des accès maritimes et terrestres des ports relevant de l'office de la marine marchande et des ports,</p>

Nature des textes	Numéros	Objet
		<p>- Loi n° 2014-25 du 19 juin 2014, portant ratification d'un protocole financier entre le gouvernement de la République Tunisienne et le gouvernement de la République Française relatif à l'octroi de concours financiers destinés au projet de fourniture et d'installation des équipements de sécurisation des accès maritimes et terrestres des ports relevant de l'office de la marine marchande et des ports,</p> <p>- Loi n° 2014-26 du 19 juin 2014, portant ratification d'un accord de coopération financière au titre de l'année 2011 entre le gouvernement de la République Tunisienne et le gouvernement de la République Fédérale d'Allemagne,</p>
	<b>52</b>	<p>- Loi n° 2014-29 du 30 juin 2014, autorisant l'Etat à souscrire à l'augmentation du capital de la compagnie Arabe de l'investissement</p> <p>- Loi n° 2014-30 du 30 juin 2014, autorisant l'Etat à souscrire à l'augmentation du capital du fonds arabe pour le développement économique et social,</p> <p>- Loi n° 2014-31 du 30 juin 2014, autorisant l'Etat à souscrire à l'augmentation du capital de la Banque Arabe pour le développement économique en Afrique,</p> <p>- Loi n° 2014-32 du 30 juin 2014, autorisant l'Etat à souscrire à l'augmentation du capital de l'agence arabe pour l'investissement et le développement agricole,</p> <p>- Loi n° 2014-33 du 30 juin 2014, autorisant l'Etat à souscrire à l'augmentation du capital de la compagnie arabe pour la garantie des investissements des crédits à l'exportation ;</p> <p>- Loi n° 2014-34 du 30 juin 2014, autorisant</p>

Nature des textes	Numéros	Objet
		l'Etat à l'augmentation de la quote - part de la République Tunisienne au fonds monétaire arabe.
	<b>53</b>	<p>-Loi n° 2014-35 du 2 juillet 2014, portant ratification de la convention des garanties d'emprunts, conclue entre la République Tunisienne et les Etats Unis d'Amérique le 3 juin 2014 relative à l'octroi de la garantie du gouvernement américain pour l'émission de la République Tunisienne d'un emprunt obligataire sur le marché financier américain.</p>
	<b>60-61-62</b>	<p>- Loi n° 2014-45 du 24 juillet 2014, portant ratification de l'accord de prêt conclu le 16 mai 2014 entre la République Tunisienne et la banque internationale pour la reconstruction et le développement pour le financement du programme de la gouvernance, des opportunités et de l'emploi ,</p> <p>- Loi n° 2014-46 du 24 juillet 2014, modifiant le décret-loi n° 2011-117 du 5 novembre 2011, portant organisation de l'activité des institutions de micro Finance,</p> <p>- Loi n° 2014-47 du 24 juillet 2014, amendant et complétant le code des assurances,</p> <p>- Loi n° 2014-49 du 24 juillet 2014, portant approbation de la rétrocession à l'Etat de l'emprunt obligataire émis sur le marché financier japonais sous forme de placement privé avec la garantie de la banque du japon pour la coopération internationale, objet des accords conclus entre la banque centrale de Tunisie et un groupe d'établissements financiers Japonais,</p> <p>- Loi n° 2014-50 du 24 juillet 2014, portant approbation de la rétrocession à l'Etat de l'emprunt obligataire émis sur le marché financier japonais sous forme de placement privé avec la garantie de</p>

Nature des textes	Numéros	Objet
		<p>la banque du Japon pour la coopération internationale, objet des accords conclus entre la banque centrale de Tunisie et un groupe d'établissements financiers Japonais,</p> <p>- Loi n° 2014-51 du 24 juillet 2014, portant ratification de la convention de prêt conclue à Tunis le 8 avril 2014 entre le gouvernement de la République Tunisienne et le fonds arabe pour le développement économique et social (FADES) pour la contribution au financement du projet des routes régionales classées et des pistes rurales (3ème phase) ,</p> <p>- Loi n° 2014-52 du 24 juillet 2014, portant ratification de la convention de prêt conclue à Tunis le 8 avril 2014 entre le gouvernement de la République Tunisienne et le fonds arabe pour le développement économique et social (FADES) en tant que directeur du « compte spécial », pour la contribution au financement des petites et moyennes entreprises ,</p> <p>-Loi n° 2014-53 du 24 juillet 2014, portant ratification de la convention de garantie conclue à Tunis le 8 avril 2014 entre le gouvernement de la République Tunisienne et le fonds arabe pour le développement économique et social (FADES) en tant que directeur du « compte spécial » et relative au deuxième prêt accordé à la banque de financement des petites et moyennes entreprises (BFPME) pour la contribution au financement des PME.</p>
	<b>68</b>	<p>- Loi n° 2014-54 du 19 août 2014, portant loi de finances complémentaire pour l'année 2014</p>
	<b>80</b>	<p>- Loi n° 2014-55 du 3 octobre 2014, portant ratification d'un échange de lettres en date du 18</p>

Nature des textes	Numéros	Objet
		<p>mars 2014 relatif à l'amendement de l'échange de lettres en date du 18 mars 2010 entre le gouvernement de la République Tunisienne et le gouvernement du Japon relatif à l'octroi d'un don Japonais pour la contribution au financement du projet de dessalement à Ben Guerden ,</p> <p>- Loi n° 2014-56 du 3 octobre 2014, portant ratification de l'accord de prêt conclu le 22 mai 2014 entre la République Tunisienne et la banque internationale pour la reconstruction et le développement pour le financement additionnel du projet de développement des micro, petite et moyenne entreprises.</p>
	<b>82</b>	<p>- Loi n° 2014-57 du 8 octobre 2014, portant ratification d'un avenant au protocole financier conclu le 4 juillet 2013 entre le gouvernement de la République Tunisienne et le gouvernement de la République Française relatif au programme de mise à niveau des PME-PMI en Tunisie</p>
	<b>105</b>	<p>-Loi n° 2014-59 du 26 décembre 2014, portant loi de finances pour l'année 2015.</p>

Nature des textes	Numéros	Objet
<b>I- Décrets et arrêtés :</b>  <b>Ministère de l'économie et des Finances</b>	<b>2</b>	<p>-Décret n° 2014-1 du 7 janvier 2014, modifiant le décret n° 94-1192 du 30 mai 1994, fixant la liste des équipements et les conditions de bénéfice des incitations prévues par l'article 9 du code d'incitation aux Investissements</p> <p>-Décret n° 2014-2 du 7 janvier 2014, portant suspension ou réduction des droits de douane et de la taxe sur la valeur ajoutée et du prélèvement dus sur certains produits agricoles et agro-alimentaires,</p> <p>-Décret n° 2014-3 du 7 janvier 2014 portant suspension ou réduction des droits de douane, du droit de consommation et de la taxe sur la valeur ajoutée dus sur certains produits ,</p> <p>-Décret n° 2014-4 du 7 janvier 2014, portant suspension ou réduction du droit de consommation et de la taxe sur la valeur ajoutée à l'acquisition des véhicules de transport public des personnes et fixation des conditions d'octroi de ces avantages,</p> <p>-Décret n° 2014-5 du 7 janvier 2014, portant suspension ou réduction des droits de douane, de la taxe sur la valeur ajoutée et du droit de consommation dus sur certains produits destinés au secteur de la santé.</p>
	<b>6</b>	<p>-Décret n° 2014-44 du 7 janvier 2014, accordant à la société « Cytopharma » les avantages fiscaux prévus par l'article 52 du code d'incitation aux investissements.</p>
	<b>12</b>	<p>-Décret n° 2014-772 du 23 janvier 2014, modifiant et complétant le décret n° 94-1845 du 6 septembre 1994, portant organisation de la direction générale des douanes</p>

Nature des textes	Numéros	Objet
	<b>14</b>	-Arrêté du ministre des finances du 24 janvier 2014, portant publication des taux d'intérêt effectifs moyens et des seuils des taux d'intérêt excessifs correspondants
	<b>15</b>	-Décret n° 2014-967 du 24 janvier 2014, portant approbation d'une convention relative à l'installation à Tunis d'une succursale de la société de réassurance nigériane « continental reinsurance»
	<b>22</b>	-Arrêté du ministre de l'économie et des finances du 11 mars 2014 portant fixation du taux de la cotisation minimale payée par le salarié dans les contrats collectifs d'assurance-vie.
	<b>30</b>	-Arrêté du ministre de l'économie et des finances du 8 avril 2014, portant création d'une recette de finances à Echbika du gouvernorat de Kairouan .
	<b>34</b>	-Décret n° 2014-1323 du 22 avril 2014, fixant les conditions d'émission et de remboursement de l'emprunt obligataire national pour l'année 2014
	<b>35</b>	-Décret n° 2014-1365 du 2 mai 2014, relatif à l'intéressement des agents de la direction générale de la comptabilité publique et du recouvrement et de la direction générale des impôts dans le domaine du suivi des anomalies fiscales et des infractions.
	<b>37</b>	-Arrêté du ministre de l'économie et des finances du 8 mai 2014, relatif à la fixation des dates d'ouverture et de clôture des souscriptions à l'Emprunt obligataire national 2014 et les conditions de souscription.

Nature des textes	Numéros	Objet
	38	<p>-Arrêté du ministre de l'économie et des finances du 30 avril 2014, portant création d'une recette municipale à Eljam du gouvernorat d'El Mahdia,</p> <p>-Arrêté du ministre de l'économie et des finances du 30 avril 2014, portant création d'une recette des douanes chargée de la gestion des marchandises saisies, constituées en dépôt de douane ou abandonnées au profit de l'administration des douanes,</p>
	40	<p>-Arrêté du ministre de l'économie et des finances du 7 mai 2014, portant création d'une recette municipale Elain du gouvernorat de Sfax.</p>
	42	<p>-Décret n° 2014-1773 du 19 mai 2014, modifiant le décret n° 1302-2013 du 26 février 2013 accordant à la société du tourisme et congrès les avantages prévus par l'article 52 du code d'incitation aux investissements.</p>
	46	<p>-Arrêté du ministre de l'économie et des finances du 9 juin 2014, modifiant l'arrêté du ministre de l'économie et des finances du 8 mai 2014, relatif à la fixation des dates d'ouverture et de clôture des souscriptions à l'Emprunt obligatoire national 2014 et les conditions de souscription.</p>
	47	<p>-Arrêté du ministre de l'économie et des finances du 6 juin 2014, complétant le tarif de transaction en matière d'infractions fiscales pénales,</p> <p>-Arrêté du ministre de l'économie et des finances du 9 juin 2014, portant changement d'appellation, de la recette de finances rue Ain</p>

Nature des textes	Numéros	Objet
		Draham à Jendouba, par la recette de gestion des établissements publics, à Jendouba.
	<b>52</b>	<p>-Décret n° 2014-2264 du 24 juin 2014, portant répartition des crédits, octroi de crédits complémentaires et virement de crédits de partie à partie et d'article à article au titre du budget de l'Etat pour l'année 2013,</p> <p>-Décret n° 2014-2265 du 24 juin 2014, fixant les indemnités allouées au profit du président et des membres du conseil du marché financier,</p> <p>-Décret n° 20141-2266 du 24 juin 2014, complétant le décret n° 2004-519 du 9 mars 2004, portant institution d'une taxe à l'exportation sur les déchets de fer,</p> <p>-Décret n° 2014-2267 du 24 juin 2014, accordant à la société « Taha Pharma » les avantages fiscaux prévus par l'article 52 du code d'incitation aux investissements,</p> <p>-Décret n° 2014-2268 du 24 juin 2014, accordant à la société « Cooper Tunisie » les avantages fiscaux prévus par l'article 52 du code d'incitation aux investissements,</p> <p>-Décret n° 2014-2269 du 24 juin 2014, accordant à Monsieur Ali El Giri la prime d'investissement prévue par l'article 52 ter du code d'incitation aux investissements,</p> <p>-Décret n° 2014-2270 du 24 juin 2014, modifiant le décret n° 2008-71 du 8 janvier 2008, fixant la liste des équipements, matériels et produits destinés aux activités sportives et animation socio-éducative susceptibles de</p>

Nature des textes	Numéros	Objet
		bénéficiaire de l'exonération des droits de douane et de la taxe sur la valeur ajoutée et les procédures d'octroi de ces avantages.
	63	-Décret n° 2014-2761 du 1er août 2014, fixant le plafond global des dépenses de la campagne électorale et le plafond du financement privé ainsi que le plafond du financement public et ses conditions et procédures, pour les élections législatives de l'année 2014.
	67	-Décret n° 2014-2918 du 8 août 2014, relatif à la régularisation de la situation douanière des véhicules automobiles et des motocycles bénéficiant du régime de la franchise totale des droits et taxes au titre du retour définitif des tunisiens résidents à l'étranger.
	68	<p>- Décret n° 2014-2925 du 21 août 2014, portant modification du décret n° 2013-5196 du 31 décembre 2013 relatif à la répartition des crédits du budget de l'Etat ouverts par la loi n° 2013-54 du 30 décembre 2013, portant loi de finances pour l'année 2014, telle que modifiée par la loi n° 2014-54 du 19 août 2014, portant loi de finances complémentaire pour l'année 2014,</p> <p>- Arrêté du ministre de l'économie et des finances du 8 août 2014, portant publication des taux d'intérêt effectifs moyens et des seuils des taux d'intérêt excessifs correspondants.</p>
	69	- Décret n° 2014-2939 du 01 août 2014, portant fixation de la liste des activités exercées par les entreprises dans les zones communales exclues du bénéfice du régime forfaitaire prévu par l'article 44 bis du code de l'impôt sur le revenu des personnes

Nature des textes	Numéros	Objet
		physiques et de l'impôt sur les sociétés.
	<b>74</b>	<p>Décret n° 2014-3291 du 3 septembre 2014, portant modification du décret n° 2011- 329 du 29 mars 2011 accordant à la société du pôle de compétitivité de Gafsa les avantages prévus par l'article 51 bis du code d'incitation aux investissements.</p> <p>- Décret n° 2014-3292 du 3 septembre 2014, portant modification du décret n° 2010-1874 du 26 juillet 2010, accordant à la société "Mecaprotec industries" les avantages prévus par les articles 52 et 52 bis du code d'incitation aux investissements,</p>
	<b>76</b>	Arrêté du ministre de l'économie et des finances du 9 septembre 2014, portant création d'une recette des finances à Chénénni Nahal du Gouvernorat de Gabès
	<b>77</b>	-Arrêté du ministre de l'économie et des finances du 15 septembre 2014, relatif à la nomenclature des produits monopolisés.
	<b>78</b>	<p>- Décret n° 2014-3485 du 17 septembre 2014, fixant les attributions des services du médiateur fiscal et son organisation administrative et financière.</p> <p>- Arrêté du ministre de l'économie et des finances du 26 septembre 2014, fixant les modalités d'application du timbre fiscal exigible lors du départ du territoire Tunisien</p>
	<b>84</b>	- Décret n° 2014-3647 du 3 octobre 2014, modifiant et complétant le décret n° 2006-1247 du 2 mai 2006, relatif à l'application des dispositions

Nature des textes	Numéros	Objet
		<p>de la loi n° 2005-17 du 1er mars 2005 relative aux métaux précieux et notamment ses articles 5, 8, 16, 20 et 22,</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Décret n° 2014-3648 du 3 octobre 2014, portant fixation du montant des primes pour la réalisation des locaux industriels dans les zones d'encouragement au développement régional et les conditions et modes de l'octroi de ces primes ,</li> <li>- Décret n° 2014-3649 du 3 octobre 2014, autorisant la compensation entre les créances réciproques de l'Etat et de l'entreprise tunisienne d'activités pétrolières.</li> </ul>
	<b>86</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Décret n° 2014-3833 du 3 octobre 2014, portant fixation de la liste des paradis fiscaux concernés par les dispositions de l'article 44 de la loi n°2013-54 du 30 décembre 2013, portant loi de finances pour l'année 2014 Maintien en activité dans le secteur public,</li> <li>- Arrêté du ministre de l'économie et des finances du 17 octobre 2014, modifiant l'arrêté du 10 septembre 2004, portant fixation des montants prévus aux articles 70, 74 et 76 de la loi n° 2003-75 du 10 décembre 2003 relative au soutien des efforts internationaux de lutte contre le terrorisme et à la répression du blanchiment d'argent.</li> </ul>
	<b>87</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Arrêté du ministre de l'économie et des finances du 20 octobre 2014, portant création d'une trésorerie régionale Tunis 3 et fixant la compétence territoriale de la trésorerie régionale Tunis 1, la trésorerie régionale Tunis 2 et la trésorerie régionale Tunis 3 du gouvernorat du Tunis.</li> <li>- Arrêté du ministre de l'économie et des finances du 20 octobre 2014, portant création d'une recette municipale El Mourouj du gouvernorat de</li> </ul>

Nature des textes	Numéros	Objet
		Ben Arous
	<b>89</b>	Décret n° 2014-3949 du 30 octobre 2014, portant octroi d'avantages fiscaux à l'importation de certains produits
	<b>90</b>	Décret n° 2014-4059 du 30 octobre 2014, portant ratification de l'accord de don conclu à Tunis le 4 août 2014, entre la République Tunisienne et la banque internationale pour la reconstruction et le développement pour le financement du projet de gestion durable des écosystèmes oasiens
	<b>97</b>	Arrêté du ministre de l'économie et des finances du 17 novembre 2014, relatif à la fixation des modalités de l'audit externe des comptes des institutions de micro finance
	<b>105</b>	<p>-Décret n° 2014-4511 du 30 décembre 2014, relatif à la répartition des crédits du budget de l'Etat ouverts par la loi n° 2014-59 du 26 décembre 2014, portant loi de finances pour l'année 2015,</p> <p>-Décret n° 2014-4512 du 30 décembre 2014, portant suspension ou réduction des droits de douane et de la taxe sur la valeur ajoutée et du prélèvement dus sur certains produits agricoles et agro-alimentaires,</p> <p>-Décret n° 2014-4513 du 30 décembre 2014, portant suspension ou réduction des droits de douane, de la taxe sur la valeur ajoutée et du droit de consommation dus sur certains produits destinés au secteur de la santé.</p> <p>-Décret n° 2014-4514 du 30 décembre 2014, portant suspension ou réduction des droits de</p>

Nature des textes	Numéros	Objet
		douane, du droit de consommation et de la taxe sur la valeur ajoutée dus sur certains produits
<b>Présidence de Gouvernement</b>	<b>22</b>	- Décret n° 2014-1039 du 13 mars 2014, portant réglementation des marchés publics
	<b>53</b>	- Décret n° 2014-2286 du 3 juillet 2014, portant approbation de la délibération du conseil d'administration de la banque centrale de Tunisie de 28 mai 2014, autorisant l'émission d'un emprunt obligataire au profit de l'Etat sur le marché financier américain dans la limite d'un montant de 500 millions de dollars américains avec la garantie des Etat-Unis d'Amérique.
	<b>79</b>	- Décret n° 2014-3504 du 30 septembre 2014, portant approbation de la délibération du conseil d'administration de la banque centrale de Tunisie en date du 1er septembre 2014, relative à l'émission d'un emprunt obligataire au nom et au profit de l'Etat sur le marché financier Japonais avec la garantie de la banque du Japon pour la coopération internationale.
	<b>82</b>	- Décret n° 2014-3607 du 3 octobre 2014, portant modification du décret n° 2013-5183 du 18 novembre 2013, fixant les critères, les procédures et les conditions d'octroi du financement public pour les associations.
<b>Ministère des Affaires Etrangères.</b>	<b>12</b>	- Décret n° 2014-770 du 20 janvier 2014, portant ratification d'un échange de notes entre le gouvernement de la République Tunisienne et le gouvernement de la République Fédérale d'Allemagne relatif à l'octroi d'un don pour la mise en œuvre du programme de protection du littoral.

Nature des textes	Numéros	Objet
	<b>52</b>	<p>- Décret n° 2014-2261 du 24 juin 2014, portant ratification d'une convention de financement entre le gouvernement de la République Tunisienne et le gouvernement de la République Française relative à l'octroi d'un don destiné à l'exécution du projet « appui à la décentralisation et à la gouvernance financière des collectivités locales en Tunisie ».</p> <p>- Décret n° 2014-2262 du 24 juin 2014, portant ratification d'un échange de lettres entre le gouvernement de la République Tunisienne et le gouvernement de la République Populaire de Chine portant octroi d'un don destiné au financement des études sur le projet de réhabilitation du centre culturel et sportif d'El Menzah VI</p>
	<b>84</b>	<p>-Décret n° 2014-3637 du 3 octobre 2014, portant ratification d'un mémorandum d'entente portant octroi d'un don destiné au financement de l'organisation de la 28ème session de l'ESCWA</p>
<b>Ministère de l'Intérieur</b>	<b>50</b>	<p>-Décret n° 2014-2232 du 16 juin 2014, fixant les conditions d'application des dispositions du 2ème sous-paragraphe de l'article 16 de la loi n° 75-35 du 14 mai 1975, portant loi organique du budget des collectivités locales,</p>
	<b>79</b>	<p>-Décret n° 2014-3505 du 30 septembre 2014, fixant les conditions d'attribution des prêts et d'octroi des subventions par la caisse des prêts et de soutien des collectivités locales.</p>
<b>Ministère de l'investissement</b>	<b>5</b>	<p>-Décret n° 2014-38 du 7 janvier 2014, portant ratification de la convention de financement (n°</p>

Nature des textes	Numéros	Objet
<p><b>et de la Coopération Internationale.</b></p>		<p>ENPI/2013/024-469) relative au « troisième programme d'appui à la relance » conclue à Tunis le 6 décembre 2013 entre le gouvernement de la République Tunisienne et la Commission Européenne,</p> <p>-Décret n° 2014-39 du 7 novembre 2014, portant ratification de l'accord de coopération en matière d'assistance technique pour le renforcement des capacités institutionnelles dans le secteur de la micro finance en Tunisie (MicroMED Tunisie) conclu à Tunis le 6 novembre 2013 entre le gouvernement de la République Tunisienne et la banque européenne d'investissement (BEI).</p>
	<p><b>14</b></p>	<p>-Décret n° 2014-897 du 27 janvier 2014, portant ratification de l'accord de don conclu à Tunis le 5 novembre 2013 entre le gouvernement de la République Tunisienne et la banque internationale pour la reconstruction et le développement pour la contribution au financement du projet d'appui aux réformes de la protection sociale,</p> <p>-Décret n° 2014-898 du 27 janvier 2014, portant approbation de la convention du don conclue à Tunis le 7 janvier 2014 entre le gouvernement de la République Tunisienne et le fonds international de développement agricole pour la contribution au financement du projet de développement agro-pastoral et des filières associées dans le gouvernorat de Médenine.</p>

Nature des textes	Numéros	Objet
	35	-Décret n° 2014-1402 du 22 avril 2014, portant ratification de l'accord de don conclu le 15 janvier 2014 entre le gouvernement de la République Tunisienne et la banque islamique de développement agissant en qualité d'organe d'appui à l'exécution du fonds de transition pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord et relatif au financement du projet d'appui à l'employabilité des jeunes au cours de la période de transition de la Tunisie vers une économie verte.
	52	-Décret n° 2014-2283 du 24 juin 2014, modifiant le décret n° 2011-528 du 9 mai 2011 portant modification du décret n° 94-539 du 10 mars 1994, portant fixation des primes, des listes des activités et des projets d'infrastructure et d'équipements collectifs éligibles aux encouragements au titre du développement régional.
	65	-Décret n° 2014-2902 du 30 juillet 2014, portant ratification de l'accord de don conclu à Tunis le 5 juin 2014 entre le gouvernement de la République Tunisienne et la banque africaine de développement agissant en qualité d'organe d'appui à l'exécution du fonds de transition pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord pour le financement du projet d'amélioration de la mobilisation des ressources domestiques à travers la mise en place d'un système fiscal efficace, d'une coopération internationale et d'une transparence fiscale améliorée en Tunisie
	74	- Décret n° 2014-3334 du 2 septembre 2014, portant ratification du mémorandum d'entente conclu le 24 juin 2014, entre le gouvernement de la République Tunisienne et le fonds arabe pour le

Nature des textes	Numéros	Objet
		développement économique et social, relatif à l'octroi d'un don pour le financement d'une étude concernant la restructuration du secteur des banques publiques
<b>Ministère de l'Industrie, de l'énergie et des mines</b>	<b>1</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Arrêté du ministre de l'industrie du 26 décembre 2013, portant extension de la durée de validité de la période du premier renouvellement du permis de recherche d'hydrocarbures dit permis "Jenein Sud"</li> <li>- Arrêté du ministre de l'industrie du 26 décembre 2013, portant extension de la durée de validité du premier renouvellement du permis de recherche d'hydrocarbures dit permis « El Jem »,</li> <li>- Arrêté du ministre de l'industrie du 26 décembre 2013, portant extension de la durée de validité de la période initiale du permis de recherche d'hydrocarbures dit permis « Sidi Mansour »,</li> <li>- Arrêté du ministre de l'industrie du 26 décembre 2013, portant extension de la durée de validité de la période initiale du permis de recherche d'hydrocarbures dit permis « Mahdia »,</li> <li>- Arrêté du ministre de l'industrie du 26 décembre 2013, portant extension de la période de validité du permis de prospection d'hydrocarbures dit permis « Diodore »,</li> <li>- Arrêté du ministre de l'industrie du 26 décembre 2013, Portant extension de la durée de validité de la période initiale du permis de recherche d'hydrocarbures dit permis « Bargou »,</li> <li>- Arrêté du ministre de l'industrie du 26 décembre 2013, portant de la durée de validité de la période initiale du permis de recherche</li> </ul>

Nature des textes	Numéros	Objet
		<p>d'hydrocarbures dit permis « Bouhajla »,  - Arrêté du ministre de l'industrie du 26 décembre 2013, portant extension de la durée de validité de la période du deuxième renouvellement du permis de recherche d'hydrocarbures dit permis «Jenein Nord »,  - Arrêté du ministre de l'industrie du 26 décembre 2013, portant extension de la durée de validité du premier renouvellement du permis de recherche d'hydrocarbures dit permis « Sud Remada»,</p>
	<p><b>6</b></p>	<p>- Arrêté du ministre de l'industrie du 10 janvier 2014, portant premier renouvellement du permis de recherche d'hydrocarbures dit permis « El Fahs »,  - Arrêté du ministre de l'industrie du 10 janvier 2014, portant premier renouvellement du permis de recherche d'hydrocarbures dit permis « Nord des Chotts »,  - Arrêté du ministre de l'industrie du 10 janvier 2014, portant premier renouvellement du permis de recherche d'hydrocarbures dit permis « Jelma »,  - Arrêté du ministre de l'industrie du 10 janvier 2014, portant premier renouvellement du permis de recherche d'hydrocarbures dit permis « Hammamet Offshore ».</p>
	<p><b>16</b></p>	<p>- Arrêté du ministre de l'industrie du 27 janvier 2014, portant premier renouvellement du permis de recherche d'hydrocarbures dit permis « Sfax Offshore».</p>
	<p><b>24</b></p>	<p>- Arrêté du ministre de l'industrie, de l'énergie et des mines du 14 mars 2014, portant</p>

Nature des textes	Numéros	Objet
		institution d'une concession d'exploitation de substances minérales du 4ème groupe au lieu dit « Sebkhath El Gharra » dans les gouvernorats de Mahdia et Sfax.
	<b>73</b>	<p>- Arrêté du ministre de l'industrie, de l'énergie et des mines du 3 septembre 2014, portant extension de la période de validité du permis de prospection d'hydrocarbures dit permis « Ras Korane »,</p> <p>- Arrêté du ministre de l'industrie, de l'énergie et des mines du 3 septembre 2014, portant autorisation de deux cessions partielles des droits et des obligations dans la concession d'exploitation d'hydrocarbures dite concession " Ras El Besh ",</p> <p>- Arrêté du ministre de l'industrie, de l'énergie et des mines du 3 septembre 2014, portant autorisation de cession totale des droits et des obligations dans la concession d'exploitation d'hydrocarbures dite concession "Cosmos" ,</p> <p>- Arrêté du ministre de l'industrie, de l'énergie et des mines du 3 septembre 2014, portant deuxième renouvellement du permis de recherche d'hydrocarbures dit permis "Nord Médenine",</p> <p>- Arrêté du ministre de l'industrie, de l'énergie et des mines du 3 septembre 2014, portant deuxième renouvellement du permis recherche d'hydrocarbures dit permis « Les Oasis »,</p> <p>- Arrêté du ministre de l'industrie, de l'énergie et des mines du 3 septembre 2014, portant autorisation de cessions partielles des droits et des obligations dans le permis de recherche d'hydrocarbures dit permis" Sfax Offshore" »,</p> <p>- Arrêté du ministre de l'industrie, de l'énergie</p>

Nature des textes	Numéros	Objet
		<p>et des mines du 3 septembre 2014, portant autorisation de cession partielle des droits et des obligations dans le permis de recherche d'hydrocarbures dit permis «Zaafrane» et extension de sa période de validité ,</p> <p>- Arrêté du ministre de l'industrie, de l'énergie et des mines du 3 septembre 2014, portant extension de la période de validité du permis de prospection d'hydrocarbures dit permis « Ras Rihane » ,</p> <p>- Arrêté du ministre de l'industrie, de l'énergie et des mines du 3 septembre 2014, portant extension de la durée de validité de la période initiale du permis de recherche d'hydrocarbures dit permis "Tozeur",</p> <p>- Arrêté du ministre de l'industrie, de l'énergie et des mines du 3 septembre 2014, portant extension de la période de validité du permis de prospection d'hydrocarbures dit permis « Nadhour»,</p> <p>- Arrêté du ministre de l'industrie, de l'énergie et des mines du 3 septembre 2014, portant autorisation de cession partielle des droits et obligations dans la concession d'exploitation d'hydrocarbures dite concession « Beni Khalled » ,</p> <p>- Arrêté du ministre de l'industrie, de l'énergie et des mines du 3 septembre 2014, portant institution d'une concession d'exploitation d'hydrocarbures dite concession "Anaguid Est" ,</p> <p>- Arrêté du ministre de l'industrie, de l'énergie et des mines du 3 septembre 2014, portant extension de la durée de validité de la période initiale du permis de recherche d'hydrocarbures dit permis « Sidi Mansour » .</p>

Nature des textes	Numéros	Objet
	<b>80</b>	<p>- Arrêté du ministre de l'industrie, de l'énergie et des mines du 24 septembre 2014, portant extension de la durée de validité de la période initiale du permis de recherche d'hydrocarbures dit permis «Borj El Khadhra Sud » et premier renouvellement dudit permis.</p>
	<b>85</b>	<p>-Arrêté du ministre de l'industrie, de l'énergie et des mines du 9 octobre 2014, portant premier renouvellement du permis de recherche de substances minérales du 3ème groupe au lieu dit "Sidi Bou Aouane" dans le gouvernorat de Jendouba ,</p> <p>-Arrêté du ministre de l'industrie, de l'énergie et des mines du 9 octobre 2014, portant premier renouvellement du permis de recherche de substances minérales du 3ème groupe au lieu dit "Boukhil" dans le gouvernorat de Siliana</p> <p>-Arrêté du ministre de l'industrie, de l'énergie et des mines du 9 octobre 2014, portant premier renouvellement du permis de recherche de substances minérales du 3ème groupe au lieu dit " Oued Djeps" dans le gouvernorat de Béja,</p> <p>-Arrêté du ministre de l'industrie, de l'énergie et des mines du 9 octobre 2014, portant premier renouvellement du permis de recherche de substances minérales du 3ème groupe au lieu dit "Sidi Driss" dans le gouvernorat de Bizerte et cession totale des droits et obligations ,</p> <p>-Arrêté du ministre de l'industrie, de l'énergie et des mines du 9 octobre 2014, portant création d'un groupement de maintenance et de gestion de la zone industrielle de la Skhira du gouvernorat de Sfax,</p> <p>-Arrêté du ministre de l'industrie, de l'énergie et des mines du 9 octobre 2014, portant autorisation</p>

Nature des textes	Numéros	Objet
		<p>de cession totale de droits et obligations dans le permis de recherche de substances minérales du 5ème groupe au lieu dit "Chaketma" du gouvernorat du Kasserine,</p> <p>-Arrêté du ministre de l'industrie, de l'énergie et des mines du 9 octobre 2014, portant autorisation de cession totale de droits et obligations dans le permis de recherche de substances minérales du 5ème groupe au lieu dit "Bir Lafou" du gouvernorat du Kef .</p>
	<b>98</b>	<p>- Arrêté du ministre de l'industrie, de l'énergie et des mines du 25 novembre 2014, portant autorisation de disposer d'une quantité de phosphate issue des travaux dans le permis de recherche de substances minérales du 5ème groupe au lieu dit « Zabbeus-Abdallah-Gourguiba-Kef en Nsour » du gouvernorat de Sidi Bouzid</p>
	<b>102</b>	<p>- Arrêté du ministre de l'industrie, de l'énergie et des mines du 9 décembre 2014, portant extension de la durée de validité du permis de prospection d'hydrocarbures dit permis « Mateur »,</p> <p>- Arrêté du ministre de l'industrie, de l'énergie et des mines du 9 décembre 2014, portant autorisation de cession totale d'intérêts et d'obligations dans le permis de recherche d'hydrocarbures dit permis « Chorbane » ,</p> <p>- Arrêté du ministre de l'industrie, de l'énergie et des mines du 9 décembre 2014, portant deuxième renouvellement du permis d'hydrocarbures dit permis « Jenein Sud » ,</p> <p>- Arrêté du ministre de l'industrie, de l'énergie et des mines du 9 décembre 2014, portant autorisation de cession totale d'intérêts et</p>

Nature des textes	Numéros	Objet
		<p>d'obligations dans le permis de recherche d'hydrocarbures dit permis « El Fahs »,</p> <p>- Arrêté du ministre de l'industrie, de l'énergie et des mines du 9 décembre 2014, portant extension de la durée de validité de la période initiale dans le permis de recherche d'hydrocarbures dit permis « Mahdia » et autorisation de cession totale des droits et des obligations dudit permis,</p> <p>- Arrêté du ministre de l'industrie, de l'énergie et des mines du 9 décembre 2014, portant extension de la durée de validité de la période initiale du permis de recherche d'hydrocarbures dit permis «Jenein Centre » ,</p> <p>- Arrêté du ministre de l'industrie, de l'énergie et des mines du 9 décembre 2014, portant premier renouvellement du permis de recherche d'hydrocarbures dit permis « Kaboudia » ,</p>
<b>Ministère du Commerce et de l'Artisanat.</b>	<b>78</b>	-Décret n° 2014-3487 du 18 septembre 2014, modifiant le décret n° 94-1743 du 29 août 1994, portant fixation des modalités de réalisation des opérations de commerce extérieur.
<b>Ministère de l'Équipement, de l'Aménagement du Territoire et du Développement Durable</b>	<b>80</b>	- Arrêté du ministre de l'équipement, de l'aménagement de territoire et du développement durable du 29 septembre 2014, portant approbation des prix des logements neufs réalisés par les promoteurs immobiliers et financés par le fonds de promotion des logements pour les salariés.
	<b>92</b>	-Décret n° 2014-4201 du 4 novembre 2014, modifiant le décret n° 2009-383 du 9 février 2009, relatif au droit de péage sur l'autoroute « A3 » Tunis / Medjez El Beb - Oued Ezzargua et à la

Nature des textes	Numéros	Objet
		<p>fixation des tarifs y afférents,</p> <p>-Décret n° 2014-4202 du 4 novembre 2014, modifiant et complétant le décret n° 2003-1119 du 19 mai 2003, relatif au droit de péage sur l'autoroute « A4 » Tunis / Bizerte et à la fixation des tarifs y afférents,</p> <p>-Décret n° 2014-4203 du 4 novembre 2014, modifiant et complétant le décret n° 96-2263 du 4 décembre 1996, relatif au droit de péage sur l'autoroute Hammam-Lif / M'saken et à la fixation des tarifs y afférents</p> <p>-Décret n° 2014-4204 du 4 novembre 2014, modifiant le décret n° 2010- 3222 du 13 décembre 2010, relatif au droit de péage sur l'autoroute « A1» M'saken / Sfax et à la fixation des tarifs y afférents.</p>
	<b>102</b>	<p>-Décret n° 2014-4251 du 5 décembre 2014, modifiant et complétant le décret n° 2012-1224 du 10 août 2012, portant application des dispositions de la loi de finances complémentaire pour l'année 2012, relatives à la création du programme spécifique pour le logement social, tel que modifié et complété par le décret n° 2013-3289 du 2 août 2013.</p>
<b>Ministère du Transport</b>	<b>46</b>	<p>- Arrêté du ministre de l'économie et des finances, du ministre du transport et de la ministre du commerce et de l'artisanat du 9 juin 2014, relatif à l'abattement des droits de stationnement et du tarif maxima de gardiennage auxquels sont assujetties les marchandises en séjour prolongé au port de Tunis - Goulette – Radès.</p>
	<b>50</b>	<p>- Décret n° 2014-2235 du 16 juin 2014, portant renouvellement de l'exonération des</p>

Nature des textes	Numéros	Objet
		passagers et des avions sur les vols commerciaux intérieurs du paiement des redevances d'aéroport et de services de navigation aérienne.
<b>Ministère de la Formation Professionnelle et de l'Emploi</b>	<b>5</b>	-Décret n° 2014-40 du 9 janvier 2014, portant modification du décret n° 2009-292 du 2 février 2009, fixant le domaine d'application de l'avance sur la taxe de formation professionnelle, son taux, les conditions et les modalités de son bénéfice, ainsi que le domaine d'application, les modalités et les conditions de bénéfice des droits de tirage.
	<b>65</b>	-Décret n° 2014-2901 du 30 juillet 2014, modifiant et complétant le décret n° 2012-2369 du 16 octobre 2012, fixant les programmes du fonds national de l'emploi, les conditions et les modalités de leur bénéfice.
<b>Ministère des Technologies de l'Information et de la Communication</b>	<b>6</b>	- Décret n° 2014-37 du 7 janvier 2014, portant approbation de l'avenant à la convention d'attribution d'une licence pour l'installation et l'exploitation d'un réseau public de télécommunications pour la fourniture des services de télécommunications fixes et des services de télécommunications mobiles de deuxième et troisième générations .
<b>Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique, des Technologies de l'Information et de la Communication</b>	<b>74</b>	-Arrêté du ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche scientifique, des technologies de l'information et de la communication du 1er septembre 2014, fixant les frais d'inscription aux différents concours de recrutement et de promotion spécifiques au corps des enseignants technologues, organisés par le ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche scientifique, des technologies de l'information et de la communication.

<b>Nature des textes</b>	<b>Numéros</b>	<b>Objet</b>
<b>Instance Supérieure Indépendante pour les Elections</b>		-Décision de l'instance supérieure indépendante pour les élections n° 2014-20 du 8 août 2014, fixant les règles, procédures et modes de financement de la campagne électorale